

Le 20 novembre : 68^{ème} anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant

La politique du Conseil Départemental du Maine et Loire est-elle respectueuse de la Déclaration des Droits de l'enfant ?

Quand les coupes budgétaires et les appels à projets dégradent le système de protection de l'enfance, ne permet plus d'encadrer décemment les mineurs non accompagnés, quand la prise en charge des jeunes est réduite à une vision budgétaire, les droits de l'enfant ne sont plus respectés.

De même, que dire des réorganisations successives des services médico-sociaux et de la protection de l'enfance du service public qui maltraitent professionnels, familles et enfants ?

Peut-on dire que la politique du Conseil Départemental du Maine et Loire est respectueuse des salariés du social lorsque ses décisions entraînent insécurité, souffrance au travail et suppressions d'emplois ? M. Gillet nous affirme qu'il y aura plus d'emplois créés que supprimés...Faux ! Et pour ceux qui restent, à quel prix ?

- Lorsque pour continuer à exercer son métier, certains se verront diminuer de façon conséquente leur salaire et acquis sociaux,
- Lorsque les Apprentis d'Auteuil et l'APIJ confirment ne pas embaucher dans le cadre de la CC66.
- Lorsque les propositions d'embauche au conseil départemental ne sont que des offres de missions de 15 jours à 3 semaines.
- Lorsque le nombre de week-end travaillés augmentent et que reviennent les horaires découpés en internat.
- Lorsque les lieux de travail sont déplacés de 50 km...

La CGT, Sud, les EGATS, appellent à une mobilisation nationale et sur l'ensemble des départements

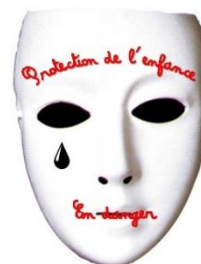
L'intersyndicale départementale CGT, CFE-CGC, FO et SUD appelle les salariés des secteurs : -social, médico-social et du sanitaire (public et privé réunis) et l'ensemble des personnes concernées à la grève et aux débrayages le

LUNDI 20 NOVEMBRE

Rassemblons-nous à 10h30 à la cité administrative, devant le bât Hartcourt point de départ de la manifestation.

- Pour une interdiction du recours aux appels à projet sur l'existant
- Pour une politique sociale concertée et respectueuse
- Pour l'arrêt immédiat des coupes budgétaires et des moyens suffisants
- Pour l'arrêt immédiat de ces réorganisations sans sens
- Pour le maintien des acquis sociaux, des conventions collectives

Mobilisation nationale des salariés du social !



Deux extraits de la Déclaration des droits de l'enfant (1959):

« L'enfant est reconnu, universellement, comme un être humain qui doit pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement, moralement, spirituellement, dans la liberté et la dignité. »

« L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation. »

« (...) Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction »

Exigeons le respect des droits des enfants que nous accompagnons
Défendons notre droit à travailler dignement

Une délégation du 49 sera présente sur Paris et assistera à l'Assemblée Générale à la Bourse du travail de Paris à 17H30.

